



RÉUNION CSE du 25 03 2019

Programmation moteur/jour Mois d'Avril

C8/C9 = 25
C10/C11/C13 = 162
C16 = 11
TOTAL = 198

PR / CKD (Tous types) Mois d'Avril

Arbres à cames: 948
Vilebrequins: 220
Culasses: 177
Bielles: 4896
Blocs: 107

F N A

Blocs = 615
Bielles = 212
Culasses = 535
Vilebrequins = 275
Arbres à cames = 549

MOTEURS

EXPEDIES:

En Février : 3298

VOLUME TOTAL

A fin Mars 2019 :

Moteurs : 8078

TRANSPORT SPECIAUX :

31 858

INFORMATIONS DIRECTION

Activité partielle :

Voir questions CGT.

Gestion des effectifs :

Au vue de notre niveau de production, la direction estime qu'il y a trop de productifs indirects au sein de notre établissement. Elle souhaite ouvrir une négociation pour une rupture conventionnelle collective. Chaque départ serait compensé par l'embauche de personnels productifs.

Intéressement :

L'objectif QUALITE, comme convenu, afin qu'il soit identique avec l'objectif site, sera donné en avril.

Intérimaires/Prêt de personnel:

Au 20 Mars 2019, 32 intérimaires travaillent sur le site de Bourbon Lancy. Aucune information sur le prêt de personnel.

Postes a pourvoir:

Un poste d'Auditeur Qualité reste à pourvoir sur le site de Bourbon Lancy.

Heures Formation Professionnelle:

504 heures ont été réalisées sur le mois de février :

3 heures pour le service HSE, 71 heures pour les Langues et 430 heures pour les Techniques Métiers.

Le Catalogue Formation 2018-2019 est disponible sur les bornes interactives et dans les bureaux des RUTE.

Action logement :

Des permanences seront effectuées sur le site de Bourbon Lancy les lundis 15 avril, 20 mai, 17 juin et 15 juillet 2019 sur rendez-vous.

Formulaire congé/événement :

Un nouveau formulaire pour les congés/événement est mis à disposition des salariés auprès de leur manager. Toutes les autres demandes de congés sont à faire sur les badgeuses.

QUESTIONS CGT

PV CSE et CE:

Nous vous demandons de nous envoyer le compte rendu CSE du 25 février 2019 et les PV CE signés manquants.

Rép. Direction : «**Nous vous les enverrons aujourd'hui.**»

Activité partielle:

a-Est-il prévu de l'activité partielle sur le mois d'avril?

Rép. Direction : «**A ce jour, il est prévu de l'activité partielle au mois d'avril répartie de manière suivante :**

C8/C9 : semaine 16.

Main line et Bistadio: semaines 16 et 17.

Pour l'usinage un point sera fait mercredi 27 Mars.»

b-Afin de réduire le chômage des salariés, nous vous demandons d'effectuer une rotation du personnel prêté.

Rép. Direction : «**Pour ce faire, nous avons besoin d'un niveau de polyvalence très élevé que nous espérons atteindre dans le futur.**»

Entretiens individuels

Combien d'entretiens ont été réalisés à ce jour?

Rép. Direction : «**Au 21 Mars 2019, 181 entretiens individuels ont été réalisés.**»

Heures Supplémentaires :

Combien d'heures supplémentaires ont été payées et récupérées sur le mois de février?

Rép. Direction : «**Nous vous communiquerons ces éléments prochainement.**»

Grévistes :

Combien de salariés étaient en grève le 19 mars?

Rép. Direction : «**42 salariés étaient en grève ce jour-là.**»

Feuilles d'Arrêt maladie :

Nous avons constaté que les feuilles d'arrêts maladie ne sont toujours pas envoyées en temps et en heure par le service PAIE. Nous vous demandons de régler ce problème récurrent afin d'éviter des soucis financier au salariés.

Rép. Direction : «Les feuilles d'arrêt maladie sont traitées de la même manière que les feuilles de paie : avec un mois de décalage.»

Service paie:

Nous vous demandons l'ouverture de jours supplémentaires du service paie.

Rép. Direction : «Non, car le service paie est un prestataire, et l'ouverture de jours supplémentaires n'est pas prévue dans le contrat.»

Montage C8/C9 :

a-Suite à la demande des salariés, nous vous demandons de réaliser une étude pour qu'ils puissent pratiquer l'horaire 8 heures/16 heures le vendredi du poste du soir.

Rép. Direction : «non.»

b-Un investissement a été fait pour une nouvelle machine réglage rampe-basculeur. Pourquoi n'est-elle toujours pas en fonction?

Rép. Direction : «Nous l'aménageons, en ce moment, pour le C9 Gaz.»

Zone acier B1:

Nous vous demandons de mettre un 3^{ème} cariste au B1 pour la zone Acier.

Rép. Direction : «Une analyse est en cour par le service main d'œuvre.»

Bois:

Nous demandons l'autorisation de récupérer le bois perdu (plaques, chevrons etc...) pour les salariés qui le souhaitent.

Rép. Direction : «non, c'est un déchet et il doit être traité en tant que tel.»

Carte de pêche et permis chasse:

Nous demandons une participation du CE pour la carte de pêche et le permis de chasse.

Rép. Secrétaire CSE : «Non, ce n'est pas d'actualité.»

Intérimaires:

Nous vous demandons de nous communiquer le salaire de base mini et le taux horaire mini des intérimaires.

Rép. Direction : «Le salaire de base mini est de 1625€37 avec un coefficient 170.»

CGT: Pour nous le salaire de base ne peut être inférieur à 1673€34 afin de respecter le taux horaire du SMIC.

Appliquer un salaire de base en dessous de cette somme a un impact sur le taux horaire.

De ce fait les majorations des heures de nuit et des heures supplémentaires sont rémunérées en dessous du SMIC.

Rép. Direction : «Nous allons vérifier ce point.»

La CGT